



Poliez-Pittet, le 7 novembre 2007

**Au Conseil général  
de Poliez-Pittet**

-----

**Préavis municipal No 4-2007**

**Crédit d'étude pour la réfection de la maison de commune**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre maison de commune a un urgent besoin de réfection. Toutes les fenêtres du rez-de-chaussée sont dans un état de vétusté avancé. Mal isolées, elles sont certainement facteur d'importantes déperditions de chaleur. Les tailles en molasse sont fortement dégradées. De gros morceaux sont susceptibles de se détacher à tout moment, menaçant la sécurité. De nombreux chevrons de la charpente sont vermoulus, beaucoup de tuiles sont cassées. L'accès des chaises roulantes est impossible.

Il y a donc 2 solutions :

1. Rénovation des locaux du rez-de-chaussée, des façades, des encadrements de fenêtres, de la toiture, en maintenant la disposition actuelle.
2. Etude d'un réaménagement de l'ensemble du bâtiment, permettant une meilleure disposition des locaux et utilisation plus fonctionnelle.

Au vu de l'augmentation inévitable de la population de notre village, la répartition actuelle des locaux administratifs ne correspond plus à l'importance de notre commune. La municipalité a naturellement opté pour la 2<sup>ème</sup> solution et s'est approchée du bureau d'architecture Favre et Pelet à Assens afin de élaborer un projet.

**Coût et financement**

Les honoraires, soit architecte, géomètre et divers, pour l'établissement de ce projet sont estimés à Fr. 30'000.- maximum. La dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement à l'actif du bilan.

D'un point de vue financier, le règlement des factures sera effectué au moyen des liquidités communales.

Sous l'aspect comptable, il est prévu d'amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve « rénovation bâtiments ».

## Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL GENERAL DE POLIEZ-PITTET

- vu le préavis de la Municipalité
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

### DECIDE

- d'accepter l'étude du réaménagement de l'ensemble du bâtiment de la maison de commune
- accorde à cet effet un crédit d'investissement de Fr. 30'000.- selon le mode de financement décrit plus haut

Préavis adopté en séance de municipalité du 5 novembre 2007.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Serge Savoy

La secrétaire  
Tania Giordano